



## Mon mari ne veut plus travailler

-----  
Par Visiteur

J'ai eu un héritage il y a 4 ans suite au décès de mon père.

Nous sommes mariés sous contrat de séparation de biens.

A l'époque j'ai acheté la maison dans laquelle nous vivons avec cet héritage j'ai souhaité la mettre au deux noms.

Depuis deux ans mon mari profite de plus en plus de mon argent, au point de m'avoir mise au pied du mur en novembre en me disant qu'il allait donner sa démission pour se consacrer à sa passion la musique pendant un an...

En vendant sa voiture, (financée par moi à l'époque) il disait qu'il pourrait assurer le remplacement de son salaire pendant un an.

Je n'ai pas eu le choix... on ne met pas son mari dehors du jour au lendemain... on pense que ça va s'arranger... on garde espoir...

Depuis je ne suis pas certaine qu'il retravail l'an prochain, plus ça va plus j'ai peur... j'ai peur qu'il n'approvisionne plus notre compte joint si il ne retrouve pas de travail... il profite depuis le début de mon héritage, là il me dit que ce qu'il fait on peut le faire car on a une maison sans crédit, moi je travaille... donc lui il peut vendre sa voiture et faire ce qui lui plaît...

Qu'est ce que j'ai comme recours ?? de plus il me dit que la maison est aux deux noms et que si il veut il peut réclamer la moitié de notre maison... alors que je l'ai payé avec l'argent de l'héritage que j'ai eu suite au décès de mon père... alors oui elle est au deux noms mais financée par moi seule et nous avons un contrat de mariage

Il dit que si je veux divorcer, lui ne quittera pas la maison, que je n'aurai qu'à partir avec les enfants chez ma mère...!!!

Il me menace en me disant qu'il n'a plus de travail et qu'il va se retrouver à la rue si je le quitte...

Que dois-je faire ? comment me protéger moi et mes deux filles ??

-----  
Par Visiteur

Bonjour madame,

Depuis deux ans mon mari profite de plus en plus de mon argent, au point de m'avoir mise au pied du mur en novembre en me disant qu'il allait donner sa démission pour se consacrer à sa passion la musique pendant un an...

En vendant sa voiture, (financée par moi à l'époque) il disait qu'il pourrait assurer le remplacement de son salaire pendant un an.

Je n'ai pas eu le choix... on ne met pas son mari dehors du jour au lendemain... on pense que ça va s'arranger... on garde espoir...

Depuis je ne suis pas certaine qu'il retravail l'an prochain, plus ça va plus j'ai peur... j'ai peur qu'il n'approvisionne plus notre compte joint si il ne retrouve pas de travail... il profite depuis le début de mon héritage, là il me dit que ce qu'il fait on peut le faire car on a une maison sans crédit, moi je travaille... donc lui il peut vendre sa voiture et faire ce qui lui plaît...

Qu'est ce que j'ai comme recours ??

Vous ne pouvez malheureusement pas le forcer à travailler! Il existe bien un devoir selon lequel les époux doivent contribuer tous deux aux charges du mariage mais dans la mesure où votre mari ne gagne aucun salaire, on ne peut lui demander de payer quoi que ce soit!

Vous êtes tout simplement victime de la confiance que vous avez eu en votre mari. Et malheureusement, le Droit ne peut rien faire contre ça.

de plus il me dit que la maison est aux deux noms et que si il veut il peut réclamer la moitié de notre maison... alors que je l'ai payé avec l'argent de l'héritage que j'ai eu suite au décès de mon père... alors oui elle est au deux noms mais financée par moi seule et nous avons un contrat de mariage

Pourquoi avoir mis la maison aux deux noms alors?! Peu importe qui a payé, la somme que vous avez versée et qui dépasse la quote part de votre mari dans la maison (si rien n'est prévu dans l'acte, la maison appartient à 50/50), est traditionnellement perçue comme une donation indirecte (Cour d'appel de Paris, 13 décembre 1990 ; Cour d'appel de Rouen, 3 avril 1996).

Quand bien même vous avez tout payé toute seule donc, la maison appartient à 50/50 à vous deux.

Il dit que si je veux divorcer, lui ne quittera pas la maison, que je n'aurai qu'à partir avec les enfants chez ma mère...!!!

Sur ce point, votre mari outrepassé ses droits. Il est en effet plus que probable qu'en cas de divorce, le juge vous attribuera la jouissance de la maison: Jouissance gratuite pendant un an, puis charge à vous de verser une indemnité d'occupation à votre mari (grosso modo, un loyer divisé par deux).

Que dois-je faire ? comment me protéger moi et mes deux filles ??

Je dirai malheureusement qu'il est trop tard pour espérer pouvoir retourner la tendance. La maison est aux deux noms, donc, à moins de racheter sa part, vous ne pouvez espérer être tranquilles toutes les trois.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

Mais il n'a pas été licencié il a donné sa démission ? n'a t'il pas un rôle à assurer au sein du couple, de la famille ? de ses enfants tout simplement ??? mon mari aurait le droit de vivre à mes crochets ??

Quant à la maison, un notaire m'a dit que si je prouvais d'ou venaient les fonds de la maison par mes relevés de banque, mes assurances vies clôturées pour cette maison etc, le fait que nous soyons en contrat de mariage avec séparation des biens la maison pourrait quand même me revenir !!

Et si la maison se vend avant un divorce et qu'il me rend ma part ? est-ce possible ?

j'avais mis aux deux noms car à l'époque je l'aimais, il était travailleur, gentil, rien ne laissait présager tout ce qui se passe aujourd'hui... et quand on se marie c'est pour la vie... je ne pensais pas qu'il ferait cela après 4 ans de mariage...!!!

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Mais il n'a pas été licencié il a donné sa démission ? n'a t'il pas un rôle à assurer au sein du couple, de la famille ? de ses enfants tout simplement ??? mon mari aurait le droit de vivre à mes crochets ??

Aucune loi ne l'oblige à travailler malheureusement. Alors oui, il peut vivre à vos crochets.

Quant à la maison, un notaire m'a dit que si je prouvais d'ou venaient les fonds de la maison par mes relevés de banque, mes assurances vies clôturées pour cette maison etc, le fait que nous soyons en contrat de mariage avec séparation des biens la maison pourrait quand même me revenir !!

Votre notaire est incompetent. On ne revient jamais sur un titre de propriété même par la preuve de la différence de versement.

La maison est en indivision, ce qui n'a rien à voir avec votre régime matrimonial.

Et si la maison se vend avant un divorce et qu'il me rend ma part ? est-ce possible ?

Oui, c'est possible! Mais vous devrez racheter sa part. Il ne la vous donnera pas gratuitement, malheureusement.

J'avais mis aux deux noms car à l'époque je l'aimais, il était travailleur, gentil, rien ne laissait présager tout ce qui se passe aujourd'hui... et quand on se marie c'est pour la vie... je ne pensais pas qu'il ferait cela après 4 ans de mariage...!!!

Je vous comprends tout à fait! On ne se marie jamais en se disant: "et si..." etc. Il s'en suit qu'on peut toujours avoir des mauvaises surprises comme c'est le cas pour vous.

Bien cordialement.

-----  
Par servicesjuridiques

vous devez faire preuve de patience et essayer de faire le débat sur cette question car c'est un problème très grave.